



La Corporation Municipale de Hérrouville
1060, St-Pierre, Hérrouville, Côté Laviolette, QC G0X 1J0
Tél : (418) 365-7135 Télécopieur : (418) 365-7041

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Hérrouville, que le conseil de la Municipalité de Hérrouville a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016 :

- ◆ le règlement numéro 281-2016 modifiant le règlement numéro 281-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, en date du 28 juin 2016.

Un avis à la Gazette officielle du Québec ayant pour effet de fixer la date d'entrée en vigueur de ce règlement a été publié le 30 juillet 2016.

Copie de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Hérrouville, ce 22^e jour d'août deux mille seize (2016).

Denise Cossette
Directrice générale et secrétaire-
trésorière